



**Sûre, solide, sociale.
Notre assurance invalidité.**

OUI

au financement additionnel de l'AI
le 17 mai 2009
www.proAI.ch

Communiqué de presse du 28 janvier 2009

Reculer pour mieux sauter ?

L'association des organisations suisses des personnes handicapées et de la santé, « pro AI », est consternée d'apprendre que le Conseil fédéral ajourne la votation sur le financement additionnel de l'AI. Cette décision ne résout en rien les problèmes mais ne fait que les empirer.

En juin 2007, le peuple s'est prononcé sur la 5^e révision de l'AI. Les citoyens et citoyennes ont alors reçu l'assurance que des fonds supplémentaires seraient dégagés pour l'assainissement de l'AI, notoirement endettée. Le 13 juin 2008, le Parlement a approuvé un projet de financement additionnel, prévoyant, entre autres, une augmentation temporaire de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Cet ensemble de mesures analysées avec soin doit empêcher les dettes de l'AI, estimées actuellement à quelque 12 milliards de francs, de poursuivre leur ascension. Seule cette solution permet à l'AI de rester à long terme performante et sûre. La situation économique actuelle ne change rien à cette réalité. Bien au contraire : il serait irresponsable de refuser d'endiguer la débâcle financière de l'AI, alors que la crise économique est à nos portes.

L'association des organisations suisses des personnes handicapées et de la santé, « pro AI », s'élève résolument contre l'ajournement du financement additionnel de l'AI. Elle est convaincue que cette décision va saper l'AI en accroissant son endettement : c'est reculer pour mieux sauter. A partir de 2010, l'AI aura absolument besoin de recettes supplémentaires pour continuer à garantir la protection de la population suisse en cas d'invalidité. L'association des organisations suisses des personnes handicapées et de la santé, « pro AI », souligne que la votation doit impérativement avoir lieu le 27 septembre 2009, si l'on veut que le rééquilibrage des comptes de l'AI soit assuré à partir de 2010. Un nouvel ajournement serait désastreux pour tous les intéressés. Les assurés sont excédés - comme si 12 milliards de dettes ne suffisaient pas ! La promesse du Parlement doit être tenue : afin de contribuer à l'assainissement de l'AI, il est grand temps de mettre en œuvre des mesures destinées à augmenter temporairement les recettes de l'assurance.

Pour obtenir de plus amples informations sur l'association des organisations suisses des personnes handicapées et de la santé, « pro AI », et sur le financement additionnel de l'AI, veuillez consulter le site Internet www.proai.ch.

Interlocuteurs :

Pour toute question, deux personnes sont à votre disposition à titre d'interlocuteur :

Urs Dettling-Nagel, président de l'association des organisations suisses des personnes handicapées et de la santé, « pro AI », membre de la Direction de Pro Infirmis, tél. 044 388 26 26 ou 079 510 47 56

Adrian Hauser, membre du comité de l'association des organisations suisses des personnes handicapées et de la santé, « pro AI », porte-parole médias de Procap, tél. 062 206 88 93